

académie

bulletin académique



n° 355



du 6 juin 2006

SOMMAIRE

CABINET DU RECTEUR - MISSION D'INSERTION	
➤ Plan d'action académique et appel à projets	1
DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS	
➤ Avis d'ouverture d'un recrutement par la voie du PACTE pour l'accès au corps des adjoints administratifs	11
DIVISION DES PERSONNELS ATOSS	
➤ Consultation des résultats du mouvement académique des personnels ATOSS - au titre de la rentrée scolaire 2006	13
DIVISION DE L'ORGANISATION SCOLAIRE	
➤ Arrêtes et annexes relatifs à la modification de la carte des formations - Rentrée scolaire 2006	15
DELEGATION ACADEMIQUE A LA FORMATION ET A L'INNOVATION PEDAGOGIQUE	
➤ Formations préparatoires au 2CA-SH pour les personnels du second degré titulaires, options A, B, C, D et F - Appel à candidatures	32
CENTRE ACADEMIQUE DE SCOLARISATION DES NOUVEAUX ARRIVANTS ET DES ENFANTS DU VOYAGE	
➤ Recrutement d'un formateur du CASNAV	39

CABINET DU RECTEUR

MISSION D'INSERTION

CAB/06-355-27 du 06/06/06

PLAN D'ACTION ACADEMIQUE ET APPEL A PROJETS

Destinataires : Mesdames et Messieurs des chefs d'établissement
Mesdames et Messieurs les directeurs de l'enseignement privé sous contrat

Affaire suivie par : Mme BRUGUIERE (Mission d'insertion) et Mme RICHAUD (DOS)

Références :

- Loi d'orientation - avril 2005
- Circulaire rectorale - BA n° 319 du 23 mai 2005
- Programmation 2000/2006 du Fonds Social Européen - axe 3 - mesure 4
- Programme Nouvelles Chances - B.O. du 27-05-1999
- Cahiers des charges des actions de prévention des ruptures, des actions de remotivation, et des actions de qualification - BA n° 124, octobre 2003 (*)
- Projet Annuel de Performance Académique (PAPA)

LE PLAN D'ACTION ACADEMIQUE

I - Le contexte national et européen

Depuis 1989, et conformément aux priorités européennes, le ministère de l'éducation nationale s'est fixé pour objectif d'amener la totalité d'une classe d'âge à, au moins, une qualification reconnue de niveau V. Plus de 6% d'une classe d'âge sortant encore aujourd'hui sans qualification, cet objectif a été réaffirmé par la récente loi d'orientation.

Pour cela, le ministère a mis en place la Mission Générale d'Insertion (MGI) qui vise à accompagner vers la certification professionnelle les élèves sortant sans qualification de la scolarité obligatoire. Afin de renforcer le rôle de la M.G.I., il a élaboré le programme Nouvelles Chances avec l'objectif de prévenir les risques d'abandon prématuré, en développant des actions adaptées aux jeunes les plus en difficulté au sein du système scolaire.

L'ensemble de ces dispositifs a reçu le soutien du Fonds Social Européen : volet national, pour la dotation ministérielle M.G.I., volet régional, pour la prévention de la déscolarisation.

(*) Ces documents et les fiches outils sont publiés sur le site académique www.ac-aix-marseille.fr > la formation professionnelle > la mission d'insertion

II - Le contexte académique

➤ les données à prendre en compte :

- Le nombre **estimé** de sortants sans qualification (niveaux V bis et VI) pour l'académie, selon les données de la Direction de l'Evaluation et de la Prospective du ministère, a diminué mais il reste encore important :
 - en 1999 : 2677 élèves
 - en 2001 : 2419 élèves
 - en 2002 : 2383 élèves
 - en 2003 : 2174 élèves
 - en 2004 : 1831 élèves
- **Un public scolaire fragile** doit particulièrement attirer notre attention :
 - les 1276 élèves qui vont sortir en juin 2006 de 3ème d'insertion et les 963 élèves de 3ème Segpa - en 2005/2006 : 544 élèves de Segpa et 1056 élèves de 3ème d'insertion ne sont pas retrouvés dans la Base Elèves Académique (BEA)
 - les élèves non francophones nouvellement arrivés en France
 - les collégiens qui ont au minimum deux ans de retard : 4.2% des élèves de 5ème - 5.3% des élèves de 4ème - 6% de 3ème générale
 - les élèves qui ont abandonné leur scolarité au cours de cette année scolaire (source DAEC) :

Niveaux	Etablissements publics	Etablissements privés sous contrat
CAP - 1ère et 2ème année	251 élèves	39 élèves
BEP - 1ère et 2ème année	663	152
2ndes de LGT	301	35

- **L'insertion professionnelle des jeunes est plus difficile en PACA** que sur le reste du territoire métropolitain : malgré la diminution du taux de chômage observée en 2005 ((taux national : 9.5%), PACA demeure l'une des régions les plus touchées par le chômage (11.4%), après Nord-Pas-de-Calais et Languedoc-Roussillon
 - les études (mai et décembre 2004 - septembre 2005) du Centre d'Etudes et de Recherche (CEREQ), de l'Observatoire Régional des Métiers (ORM) et de l'INSEE (février 2006), soulignent la difficulté de l'accès à l'emploi pour l'ensemble des jeunes malgré un recul du chômage en 2005 de 6.3% pour les moins de 25 ans, et plus particulièrement pour les non qualifiés et les non diplômés :
 - trois ans après leur sortie du système éducatif, seuls 43% des jeunes non qualifiés de PACA sont en emploi, pour 59%, moyenne nationale. Pour eux, les conditions d'emploi sont des plus précaires (CDD)
 - un jeune sur trois débute à temps partiel : c'est la plus forte proportion parmi les régions françaises
 - le différentiel d'insertion professionnelle entre les titulaires d'un CAP ou BEP et les non titulaires passe de 8 à 17 points, de la génération 98 à la génération 2001

- en 2004, en PACA, 21,4% des moins de 25 ans sont au chômage (Données économiques et sociales - édition 2006 –INSEE)
- l'enquête IVA 2005 confirme l'aggravation de la situation des jeunes pour l'accès à l'emploi : sept mois après leur sortie de l'école, en juin 2004, 47% des jeunes titulaires d'un CAP / BEP sont sans emploi pour 26% en juin 2001.

- **Une politique académique à intensifier** en conjuguant les réponses structurelles dans le cadre de la démarche de plan stratégique au niveau des bassins de formation (CAP accueillant les élèves de SEGPA et de 3ème d'insertion et CAP, BEP, BAC PRO en un an) et les actions conjoncturelles : actions de lutte contre la déscolarisation et actions de qualification.

Ces préoccupations sont au cœur du **Projet Annuel de Performance Académique (PAPA)** que chaque établissement doit décliner en PAPet (Projet Annuel de Performance de l'Etablissement).

Les objectifs du PAPA :

- **conduire le maximum d'élèves au niveau de compétences attendues en fin de scolarité et à l'obtention des diplômes correspondants**

indicateurs :

- passer de 6.1% de sorties sans qualification en 2005 à 3.3% en 2010, soit une diminution de 20% par an

- **diversifier les modalités de la formation professionnelle**

indicateurs :

- améliorer le taux d'accès à la qualification des élèves de SEGPA et de 3ème d'insertion : 80% en 2010 et 60% de réussite au diplôme
- conduire 90% des jeunes pris en charge par la MGI à des poursuites d'études

- **favoriser la poursuite d'études ou l'insertion professionnelle des jeunes à l'issue de leur scolarité secondaire**

indicateurs :

- diminuer de 2% par an les taux de redoublement de seconde (flux constaté à la rentrée 2005 : 17.9%)
- augmenter chaque année l'offre de formation professionnelle au niveau V : scolaire : 50 places par an - apprentissage : 100 places par an

La mise en œuvre de la formation d'apprenti junior, avec le « parcours d'initiation aux métiers » sous statut scolaire, à partir de 14 ans, serait une réponse supplémentaire apportée par le système éducatif à la formation professionnelle initiale.

III - Le plan d'action

Pour atteindre les objectifs ambitieux du PAPA, nous possédons les outils et avons expérimenté les démarches permettant de traiter les sorties sans qualification : nous devons mettre en place une stratégie permettant de mieux repérer et évaluer la population-cible de notre action et y consacrer les moyens correspondants :

Orienté prioritairement sur l'accès, direct ou différé, des élèves les plus fragiles vers la qualification professionnelle, le plan d'action s'organise autour de trois axes, en liaison avec nos partenaires : entreprises, Région, missions locales, CFA, chambre des métiers, associations socio-éducatives, P.J.J...

1) Prévenir les ruptures scolaires

- Trois types de publics sont concernés :
 - les collégiens en difficulté scolaire, démotivés, absentéistes, en risque de déscolarisation,
 - les collégiens dont les comportements manifestent un rejet évident de l'institution scolaire,
 - les élèves des lycées professionnels et des classes de seconde des lycées généraux et technologiques qui, par un absentéisme croissant ou l'abandon de leur scolarité, encourent le risque d'une exclusion sociale et professionnelle.

- Les actions :
 - organiser avec les inspecteurs d'académie DSDEN l'accueil des jeunes sans affectation, en juin-juillet et dès la rentrée scolaire, afin de trouver pour chacun d'entre eux une solution satisfaisante pour l'année 2006-2007
 - développer les observatoires des ruptures dans les EPLE afin de :
 - repérer les élèves en difficulté,
 - caractériser les causes de leurs difficultés
 - conduire des entretiens individuels pour permettre à l'élève, reconnu comme un interlocuteur à part entière, de s'engager dans la recherche d'une solution
 - identifier avec l'élève et sa famille, la réponse la plus adaptée : interne à l'établissement chaque fois que possible, ou externe : parcours personnalisé ou accueil spécifique temporaire dans un dispositif relais.
 - faire fonctionner l'observatoire des ruptures dans chaque bassin de formation, tout au long de l'année et en fin d'année scolaire afin de :
 - prévenir les ruptures et connaître le devenir des sortants, en réseau avec l'environnement (CFA, Missions locales, MFR ...)
 - établir un tableau de bord du suivi des sortants

2) Mettre en œuvre des passerelles pour diversifier l'accès à une formation professionnelle :

- **les CAP Nouvelles Chances pour les plus de 16 ans** sortants du système éducatif, pour lesquels il n'existe pas de solution de formation professionnelle dans le cadre des structures existantes

Ces formations visent deux objectifs :

- dans un premier temps, identifier, de façon réaliste, le CAP à préparer
- préparer ensuite les domaines généraux du CAP et commencer, par les stages en entreprise, la formation professionnelle

A l'issue de cette première phase de formation, accompagner les jeunes dans la poursuite de leur formation selon les modalités les mieux adaptées à leur situation: en LP, dans une action du PRF, en CFA...

- **des parcours de formation personnalisés pour les élèves de CAP ou BEP** exposés au risque de sortie prématurée, pour les accompagner vers une solution réalisable de formation professionnelle
- **organisation de parcours personnalisés pour les élèves de seconde de LGT** qui donnent des signes d'inadaptation importante à la voie générale et technologique, afin de les préparer à une réorientation en LP, en CAP/ BEP un an ou en terminale BEP
- **Module de réparation de l'examen par alternance** pour les élèves ayant échoué deux fois à un baccalauréat technologique ou professionnel

Ces actions conjoncturelles, avec financement spécifique de la MGI, répondent à des besoins identifiés au niveau des bassins de formation : l'appel à projets, dont le principe est présenté ci-après avec le dossier à établir pour 2006-2007, est l'un des outils de mise en œuvre du plan d'action.

3) Mettre en œuvre des cursus qualifiants, adaptés à la diversité des situations des jeunes de plus de 16 ans, et des formations complémentaires :

Des formations financées par la dotation horaire globale des établissements :

- les CAP accueillant prioritairement les élèves sortants de SEGPA et de 3ème d'insertion
- les CAP, BEP, BAC PRO en un an pour les élèves en difficulté en LGT, souhaitant acquérir une qualification professionnelle
- les formations complémentaires d'initiative locale (FCIL) pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés (niveaux V et IV)

IV - Organisation du dispositif de la mission d'insertion

Dans le cadre des priorités académiques, le recteur définit le programme d'action de la mission insertion ainsi que la place et le rôle des différents acteurs.

Le pilotage académique est assuré sous l'autorité du recteur par la chargée de mission académique.

La commission académique insertion, présidée par le recteur, organise l'accueil des jeunes sans solution, arrête le programme des actions, et notamment les actions cofinancées par le FSE, et organise leur suivi et leur évaluation.

Au sein des bassins de formation les personnels de la Mission d'insertion apportent, en liaison avec l'ensemble des acteurs du système éducatif, une aide technique aux établissements pour la définition des actions, leur mise en œuvre et leur suivi.

Un bilan sera établi à la fin de chaque année scolaire permettant d'évaluer les progrès accomplis au regard des objectifs assignés par le PAPA et d'en tirer les conséquences quant à la mise en œuvre de la politique académique.

L'APPEL A PROJETS :

I - Le principe :

Les établissements font remonter l'ensemble de leur projet d'actions concernant les trois axes présentés ci-dessus.

- Chaque EPLE remplit le dossier appel à projet constitué d'une ou plusieurs actions dont celle(s) s'inscrivant dans le cadre de l'éligibilité de l'axe 3 mesure 4 du FSE : faciliter le passage de l'école au travail.
- Le dossier est adressé au rectorat (Mission insertion et DOS) qui envoie un accusé de réception au chef d'établissement porteur du projet.
- La commission académique Insertion se réunit pour déterminer, sur la base des fiches d'instruction, le programme d'action de la MGI par année civile.
- La commission académique détermine, parmi les actions présentées, celles qui bénéficient de co-financement FSE.
- Tout projet étudié en commission fait l'objet d'une notification du rectorat.

Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités.



Mai 2006



Fonds social européen

Rectorat

Cabinet du recteur

Mission insertion

Dossier suivi par

Joëlle Bruguère

Téléphone

04 42 91 70 20

Fax :

04 42 91 70 01

Mel :

joëlle.bruguere@ac-aix-marseille.fr

DOS

Christiane Richaud

Téléphone

04 42 91 71 61

Fax :

04 42 91 70 04

Mel :

christiane.richaud@ac-aix-marseille.fr

Place Lucien Paye

13621 Aix-en-Provence cedex 1

II - ACTIONS CONJONCTURELLES DE LA MISSION INSERTION :

DOSSIER D'APPEL A PROJETS

ANNEE SCOLAIRE 2006 - 2007

PROJET : Intitulé

.....

ACTION :

Date de début.....Date de fin.....

BASSIN :

EPLÉ :

Adresse :

Tél/ :

Fax/ :

Mel/ :

A retourner par courrier en 2 exemplaires à :

Joëlle Bruguère - cabinet du Recteur

Christiane Richaud - DOS LP - Mission insertion

Place Lucien Paye 13621 - Aix-en-Provence - cedex 1



I - DESCRIPTION DE L'ACTION :

➤ **Objectifs** :.....
.....
.....

➤ **Organisation de la formation EN EPLE :**

Nombre de semaines prévues :.....

phase d'accueil : positionnement - bilan des acquis

modalités et outils :
.....
.....
.....

Modules de formation :

Expression communication.....

Histoire-géographie.....

Maths - sciences.....

Vie sociale et professionnelle.....

Autre.....

mise en œuvre de la démarche portefeuille de compétences :

Modalités collectives et / ou individuelles :
.....
.....
.....

➤ **Organisation de la formation en entreprise :**

objectifs :.....
.....

nombre de semaines

périodicité de l'alternance

Modalités de l'articulation alternance / apprentissages des compétences de base

.....
.....

II - INDICATEURS DU PROJET :

➤ *indicateurs de réalisation:*

- Public :
 - nombre de bénéficiaires total :.....
 - nombre de filles :.....Nombre de garçons :.....
 - âge moyen :.....

- Coordination de la formation :
 - animateur insertion de Bassin
 - formateur - animateur

➤ *indicateurs de résultats :*

- Au niveau de l'élève :
 - . remotivation :.....
 - . assiduité :.....
 - . construction d'un projet professionnel :.....
 - . accès à une formation qualifiante :.....
 - . acquisition de compétences :.....

- Au niveau de l'établissement :
 - . implication de l'équipe et des partenaires :
 -
 -

Avis de l'animateur insertion de bassin :.....
.....

Date :

Signature du chef d'établissement :

Cachet de l'établissement :



**Rappel des règles de gestion et de suivi des actions cofinancées par le FSE
(cf. B.O spécial n° 4 du 24 mars 2005)**

1- Contexte et mesure

Le Fonds Social Européen (FSE) vise à soutenir l'adaptation et la modernisation des politiques et des systèmes d'éducation, de formation et d'emploi. Dans le cadre de la programmation 2000-2006, le FSE constitue l'instrument privilégié de mise en œuvre de la stratégie européenne pour l'emploi et du plan national d'action pour l'emploi.

La Mission Générale d'Insertion relève du volet national de la programmation 2000-2006
Le dispositif relais et les parcours personnalisés de prévention des ruptures scolaires relèvent, eux, du volet régional de la même programmation.
Enseignement scolaire/axe 3-Mesure 4 du DOCUP (document unique de programmation)

2- Programmation académique des actions cofinancées

Les actions de la MGI bénéficiant du cofinancement du FSE devront faire l'objet d'une sélection après appel à projet et instruction. Le résultat de la sélection donnera lieu à une programmation des actions sur l'année civile et à l'élaboration d'un plan de financement correspondant.

3- Conventonnement

Toutes les actions bénéficiant d'un cofinancement du FSE et retenues par la Commission de sélection doivent faire l'objet d'une convention entre le recteur et l'opérateur qui réalise les actions. La convention doit être soumise au Conseil d'Administration des opérateurs.

4- Règles de gestion financière

- Traçabilité des dépenses : les dépenses doivent être imputées sur le chapitre R4 (service spécial financements européens). Des pièces justificatives probantes des dépenses déclarées (factures acquittées, bulletins de salaire....) devront exister et être conservées pendant 10 ans.
- Additionnalité : les crédits du FSE ne peuvent se substituer aux dépenses structurelles publiques des Etats. Ils doivent permettre de faire plus et /ou mieux qu'avec les seules contreparties nationales.
- Taux d'intervention du FSE : le FSE intervient à hauteur de 45% des dépenses des actions sélectionnées. Les 55% restant sont financées par les contreparties nationales publiques.
- Eligibilité des dépenses

Les dépenses suivantes **ne peuvent pas être prises en compte** :

- ➔ Achat d'équipements amortissables.
- ➔ Achat de biens immobilisés.
- ➔ La rémunération des fonctionnaires, sauf si l'activité cofinancée ne rentre pas dans les attributions habituelles de la personne et qu'elle est décrite dans une lettre de mission mentionnant la quotité réservée à l'action.
- ➔ Dépenses forfaitaires. Les dépenses de frais généraux doivent être calculées à partir d'une clef de répartition.

- Vérification du service fait et indicateurs de suivi : il conviendra de vérifier la réalité des actions ayant fait l'objet d'un cofinancement du FSE ; un certificat de service fait devra être établi pour chaque action.

Les preuves suivantes devront être conservées pendant 10 ans au rectorat : liste des élèves (mentionnant le sexe, l'adresse et le n° de téléphone), état de présence des élèves, emplois du temps des élèves et des formateurs, bilan qualitatif.

- Publicité : la mention « action cofinancée par le FSE » devra être portée sur tous les documents pédagogiques et financiers.

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

DIEC/06-355-1054 du 06/06/06

AVIS D'OUVERTURE D'UN RECRUTEMENT PAR LA VOIE DU PACTE POUR L'ACCES AU CORPS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

Destinataires : Tous destinataires

Affaire suivie par : Mme ROYER
Tel : 04 42 91 72 07 - Fax : 04 42 38 73 45

Références :

- Ordonnance du 02 août 2005 relative aux conditions d'âge dans la fonction publique et instituant un nouveau parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique de l'Etat
- Circulaire Fonction Publique du 14 septembre 2005 relative à la mise en œuvre du contrat dénommé PACTE
- Arrêtés ministériels du 11 janvier et du 17 mars 2006 autorisant au titre des années 2005 et 2006 l'ouverture de recrutements par voie de PACTE pour l'accès au corps des adjoints administratifs.

Les textes cités en référence mettent en place un nouveau mode d'accès qui permet d'intégrer la fonction publique et d'y être titularisé après un engagement de professionnalisation d'une durée d'un à deux ans alternant formation et stage. La personne est titularisée après un examen professionnel.

Le contingent d'emplois offerts au recrutement pour l'académie d'Aix-Marseille est de 6 emplois d'adjoint administratifs.

I) CONDITIONS D'INSCRIPTION :

Ce recrutement est ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans révolus, sans diplôme, ni qualification professionnelle ou dont le niveau de diplôme est inférieur au niveau IV. Le candidat doit être de nationalité française ou de celle d'un des Etats membres de l'Union Européenne ou de l'Espace Economique Européen. Pour le candidat en cours de naturalisation ou d'acquisition de l'une des nationalités requises, la titularisation ne pourra intervenir qu'une fois la condition de nationalité satisfaite.

II) LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DES POSTES A POURVOIR

Les postes à pourvoir sont situés dans les établissements suivants :

- Rectorat de l'académie d'Aix-Marseille- Aix-en-Provence
- Inspection académique des Bouches-du-Rhône- Marseille
- Université de Provence- centre d'Aix-en-Provence ou de Marseille
- Université de la méditerranée- centre d'Aix-en-Provence ou de Marseille
- Université Paul Cézanne - centre d'Aix-en-Provence ou de Marseille
- Université d'Avignon et des pays de Vaucluse- Avignon

III) TYPE DE RECRUTEMENT

Contrat de droit public, ouvrant à une formation qualifiante aux différents métiers exercés par les titulaires du corps des adjoints administratifs (formation adaptée en fonction du type de poste occupé) avec objectif de titularisation en fin de contrat.

IV) CALENDRIER

DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES : **Vendredi 30 juin 2006**. Cette date est impérative, aucune dérogation ne sera accordée.

V) PROCEDURE

Les candidats doivent adresser leur demande accompagnée d'un descriptif de leur parcours antérieur de formation et le cas échéant de leur expérience professionnelle auprès de l'agence locale de l'ANPE de leur domicile.

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, les candidats doivent s'adresser directement à l'ANPE locale de leur domicile.

Les candidats sélectionnés au vu de leur dossier seront entendus par une commission de recrutement. Seuls les candidats figurant sur une liste établie par la commission de sélection seront convoqués pour cet entretien

Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille.

DIVISION DES PERSONNELS ATOSS

DIPA/06-355-434 du 06/06/06

CONSULTATION DES RESULTATS DU MOUVEMENT ACADEMIQUE DES PERSONNELS ATOSS - AU TITRE DE LA RENTREE SCOLAIRE 2006

Destinataires : Mesdames et Messieurs des chefs d'établissement de l'enseignement supérieur, des EPLE, CIO, IEN
Mesdames et Messieurs les chefs des services académiques

Affaire suivie par :

Mme SAUVAGET : Personnels administratifs des catégories B et C - personnels sociaux, de santé et de laboratoire (tél. : 04-42-91-72-28) ;

Mme GALZY : Personnels administratifs de catégorie A (tél. : 04-42-91-72-41) ;

Mme VINCENT : Personnels ouvriers (tél. 04-42-91-72-44) - Fax : 04-42-91-70-06

Références :

- Circulaire rectorale DIPA-06-343-409 du 27 février 2006 publiée au Bulletin Académique du 27 février 2006 concernant le mouvement académique des personnels administratifs, médico-sociaux et de laboratoire.
- Circulaire rectorale DIPA 06-344-418 du 6 mars 2006 publiée au Bulletin Académique n° 344 du 6 mars 2006 concernant le mouvement académique des personnels ouvriers
- Circulaire rectorale DIPA 06-346-423 du 20 mars 2006 publiée au Bulletin Académique n° 346 du 20 mars 2006 concernant le mouvement intra-académique des A(PASU)

La consultation des résultats du mouvement académique des personnels Atoss sera possible sur internet le lendemain des séances des commissions administratives paritaires académiques qui auront lieu le :

Corps	Jours - Heures
Attachés (Principaux) d'Administration Scolaire et Universitaire	Mardi 30 mai 2006 0 14h30
Ouvriers d'Entretien et d'Accueil	Mercredi 7 juin 2006 à 14 h et le jeudi 22 juin 2006 à 14h
Maîtres Ouvriers	Jeudi 8 juin 2006 à 14h
Agents et Adjointes Administratifs	Vendredi 9 juin 2006 à partir de 9h
Ouvriers Professionnels	Mardi 13 juin 2006 à 14h
Secrétaires d'Administration Scolaire et Universitaire	Mardi 14 juin 2006 à 9 h
Assistant (e) s de service social	Jeudi 15 juin 2006 à 9h
Personnels Infirmiers	Vendredi 16 juin à 9h
Personnels de Laboratoire	Jeudi 22 juin 2006 à 9h

Les modalités de consultation sont les suivantes :

Pour les Personnels :

↳ site internet académique : <http://www.ac-aix-marseille.fr>

↳ rubrique "personnel de l'académie"

"personnel administratif, technique, sociaux, de santé, de recherche et de formation",
mouvements des personnels ATOSS, AMAC

L'agent pourra connaître sa nouvelle affectation (accès par le NUMEN et le mot de passe utilisé lors de la demande de mutation)

Pour les Chefs d'établissement et de service :

↳ site académique : <http://amacetab.agr.ac-aix-marseille.fr/amacetab/Amac>

L'établissement (accès par le code RNE établissement et le mot de passe de l'établissement) pourra connaître le nom des agents ayant obtenu une mutation ainsi que le nom et la provenance des nouveaux personnels affectés.

DIVISION DE L'ORGANISATION SCOLAIRE

DOS/06-355-78 du 06/06/06

ARRETES ET ANNEXES RELATIFS A LA MODIFICATION DE LA CARTE DES FORMATIONS - RENTREE SCOLAIRE 2006

Destinataires : Etablissements publics du second degré
Etablissements privés sous contrat du second degré

Affaire suivie par : DOS - Madame GACHET - Tél. 04 42 91 71 60
 DOS - Madame RICHAUD - Tél. 04 42 91 71 61
 DOS - Monsieur ETTORI - Tél : 04 42 91 71 55
 DEEP - Monsieur GENESTOUX - Tél : 04 42 95 29 22

Rectorat

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

Division
de l'organisation
scolaire

Dossier suivi par
P. ETTORI
Téléphone
04 42 91 71 55
Fax
04 42 91 70 04
Mél.
ce.dos@ac-aix-
marseille.fr

VU la loi n°88-663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, départements, régions et l'Etat

VU l'article L.211.2 du Code de l'Education

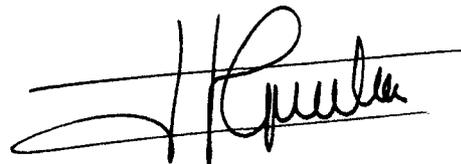
Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

-ARRETE-

ARTICLE PREMIER : La carte des formations (enseignement professionnel) pour les établissements publics et privés sous contrat est arrêtée conformément aux dispositions mentionnées dans la liste annexée au présent arrêté. Cette liste est définitive au titre de l'année scolaire 2006-2007.

ARTICLE DEUXIEME : Monsieur le Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 30 MAI 2006



Jean-Paul de GAUDEMAR

CARTE DES FORMATIONS EN LYCEES PROFESSIONNELS PUBLICS

Ouvertures Rentrée 2006

BAC PROFESSIONNELS EN 3 ans

LP Genevoix MARIGNANE	1 BAC 3 ans Compta Gestion	0,5 div.	15 él.
LP Lurçat MARTIGUES	1 BAC 3 ans Syst. Elec. Num.	0,5 div.	15 él.
LP Ampère MARSEILLE	1 BAC 3 ans Syst. Elec. Num.	0,5 div.	15 él.
LP Vinci MARSEILLE	1 BAC 3ans EDPI	0,5 div.	15 él.
LP Revoul VALREAS	1 BAC 3ans Restauration	1,0 div.	24 él.

BAC PROFESSIONNELS

LP La Viste MARSEILLE	PREPRO Serv. Prox. Vie L.	1,0 div.	24 él.
LP Ampère MARSEILLE	PREPRO Syst. Elec. Num.	1,0 div.	30 él.
LP l'Estaque MARSEILLE	PREPRO Sécurité Prévention	0,5 div.	12 él.
SEP PMF VITROLLES	PREPRO Maint. Equip. Ind.	0,5 div.	15 él.
LP SORGUES	PREPRO Commerce	0,5 div.	15 él.

BEP

SEP MANOSQUE	SECBEP MSMA	1,0 div.	30 él.
LP Les Alpilles MIRAMAS	SECBEP Logistique Comm.	0,5 div.	12 él.

CAP

SEP MANOSQUE	1 CAP2 Cond. Syst. Ind.	0,5 div.	15 él.
LP M. Bret MANOSQUE	1 CAP2 Ass. Tec. M. Fam. C.	0,5 div.	15 él.
LP Privat ARLES	54 CAP1 MVA - Véhic. Particulier	0,5 div.	10 él.
LP Brochier MARSEILLE	1 CAP2 Petite Enfance	0,5 div.	15 él.
LP Caillié MARSEILLE	1 CAP2 Const. Ouvr. Bât. Alu. Verre	0,5 DIV.	12 él.
LP Calade MARSEILLE	1 CAP2 Couture flou	0,5 div.	12 él.
LP Colbert MARSEILLE	1 CAP2 Ass. Tec. M. Fam. C.	0,5 div.	12 él.
LP Estaque MARSEILLE	1 CAP2 MMV opt. Bateaux	1,0 div.	20 él.
SEP Hôtelier MARSEILLE	1 CAP2 Serv. Hôteliers	0,5 div.	12 él.
SEP PMF VITROLLES	1 CAP2 Maint. Syst. Aéro	0,5 div.	12 él. Augmentation capacité
	1 CAP2 Elect. Syst. Aéro	0,5 div.	12 él.
LP Mongrand PORT DE BOUC	54 CAP1 Ass. Tec. M. Fam. C.	0,5 div.	12 él.
LP Moulin PORT DE BOUC	54 CAP1 MVA Motocycles	0,5 div.	10 él.
LP Dumas CAVAILLON	54CAP1 Serv. Hôteliers	0,5 div.	12 él.
LP VALREAS	1 CAP2 Cuisine	0,5 div.	12 él.
	1 CAP2 Restaurant	0,5 div.	12 él.

F. C.

SEP David Neel DIGNE	Agent de thermalisme	0,5 div.	15 él.
LP Latécoère ISTRES	Cadets de la République - Police Nationale : maintien division déjà existante		
LP P-Chapuis MARSEILLE	Rénovation meubles anciens	0,5 div.	15 él.

Filière lycée

SGT Estaque MARSEILLE	1 ^{ère} STI électrotech.	0,5 div.	15 él.
-----------------------	-----------------------------------	----------	--------

3^{ème} DP6

Ouvertures			
LP Privat ARLES		1,0 div.	24 él.
LP Lurçat MARTIGUES		1,0 div.	24 él. Transfo de 3 ^{ème} PP
LP Moulin PORT DE BOUC		1,0 div.	24 él. Transfo de 3 ^{ème} PP
LP SORGUES		1,0 div.	24 él.
Reconduction			
Bassin MARSEILLE NORD			
3 ^{ème} expérimentale			

CARTE DES FORMATIONS EN LYCEES PROFESSIONNELS PUBLICS

Fermetures Rentrée 2006

BAC PROFESSIONNELS EN 3 ans

LP Ampère MARSEILLE	1 BAC 3 ans Prép. Elec.	-0,5 div.	-15 él.
---------------------	-------------------------	-----------	---------

BAC PROFESSIONNELS

LP Gambetta AIX	54 BAC Services (ACQ)	-0,5 div.	-15 él.
LP Blériot MARIGNANE	PREPRO Tech. Usinage	-0,5 div.	-15 él.
LP Ampère MARSEILLE	PREPRO Maint. App. Mén.	-0,5 div.	-15 él.
LP Mongrand PORT DE BOUC	PREPRO Services	-0,5 div.	-12 él.
LP Schuman AVIGNON	PREPRO EDPI	-0,5 div.	-15 él.
LP Revoul VALREAS	PREPRO Hyg. Env.	-0,5 div.	-12 él.

BEP

LP M. Bret MANOSQUE	SECBEP Bio-services ATA	-0,5 div.	-15 él.
LP Brochier MARSEILLE	SECBEP Secrétariat	-0,5 div.	-15 él.
LP Calade MARSEILLE	SECBEP mét. Mode I.C.	-0,5 div.	-12 él.
LP Colbert MARSEILLE	SECBEP Bio-services ATA	-0,5 div.	-12 él.
LP Vinci MARSEILLE	SECBEP Met. Pr. Mec. Info.	-0,5 div.	-15 él.
LP La Viste MARSEILLE	SECBEP Carr. Sanit. Sociale	-1,0 div.	-24 él.
LP Genevoix MARIGNANE	SECBEP Compta.	-0,5 div.	-15 él.
	SECBEP Secrétariat	-0,5 div.	-15 él.
LP Lurçat MARTIGUES	SECBEP ICEE	-0,5 div.	-15 él.
LP Mongrand PORT DE BOUC	SECBEP Bio-services ATA	-0,5 div.	-12 él.

CAP

LP Privat ARLES	54 CAP1 Maint. Mat. Tract. M.A.	-0,5 div.	-10 él.
LP Moulin PORT DE BOUC	54 CAP1 Carross. Réparation	-0,5 div.	-10 él.
SEP PMF VITROLLES	1 CAP2 Méca. ent. avions opt 1	-1,0 div.	-24 él.

F. C.

SEP PMF VITROLLES	Méc. Marine Nationale	-0,5 div.	-15 él.
-------------------	-----------------------	-----------	---------

M. C.

LP P-Chapuis MARSEILLE	Charpente navale, bois et mat.	-0,5 div.	-15 él.
LP Dumas CAVAILLON	Accueil réception	-0,5 div.	-15 él.

Filière lycée

SGT Estaque MARSEILLE	1 ^{ère} adapt. électrot.	-0,5 div.	-15 él.
-----------------------	-----------------------------------	-----------	---------

3^{ème} DP6

LP Latécoère ISTRES	-1,0 div.	-24 él.
SEP APT	-1,0 div.	-24 él.

3^{ème} PP

LP Moulin PORT DE BOUC	-1,0 div	-24 él. Transfo en 3 ^{ème} DP
LP Lurçat MARTIGUES	-1,0 div.	-24 él.

CARTE DES FORMATIONS EN LYCEES PROFESSIONNELS PRIVES SOUS CONTRAT

OUVERTURES

LPP Cabucelle Marseille	1/2 div.	1ère année CAP Métiers enseigne et signalétique (mixte 1ère année CAP ATV)	15 élèves
	1/2 div.	1ère année CAP Arts et Techn. du Verre (mixte 1ère année CAP MES)	15 élèves
	1 div.	1ère année bac pro Artisanat et Métiers d'Arts option métiers de l'enseigne et de la signalétique	15 élèves
LPP Caucadis Vitrolles	1 div.	Seconde bac pro exploitation des transports en 3 ans	28 élèves
LPP Don Bosco Marseille	1 div.	1ère année BMA lettres et décors	15 élèves
	1/2 div.	1ère année CAP Signalétique Enseigne et Décor (mixte 1ère année CAP DECG)	15 élèves
LPP Henri Leroy Port St Louis	1 div.	2ème année CAP Esthétique Cosmétique	15 élèves
LPP J. Raynaud Marseille	1 div.	Module découverte prof. 6h	24 élèves
	1 div.	1ère année CAP Maint. Véhic. Auto.	24 élèves
	1 div.	2ème année CAP Maint. Véhic. Auto.	10 élèves
	1 div.	Module découverte prof. 6h	24 élèves
LPP Jeanne d'Arc Arles	1 div.	Module découverte prof. 6h	24 élèves
LPP Le Rocher Salon	1 div.	1ère année CAP conduite syst. industr.	15 élèves
LPP Marie Gasquet Marseille	1 div.	1ère année bac pro Services de Proximité et Vie Locale	18 élèves
	1 div.	Terminale BEP Vente Action Marchande	18 élèves
LPP ORT - Bramson Marseille	1 div.	Terminale BEP Métiers comptabilité	18 élèves
	1 div.	Terminale BEP Vente Action Marchande	18 élèves
LPP Poutrain Chabottes	1/2 div.	Seconde BEP Techn. Instal. San. et Therm. (mixte BEP métiers élect.)	12 élèves
LPP St Eloi Aix-en-Pce	1 div.	Seconde BEP Métiers de l'Electronique	15 élèves
LPP St Henri Marseille	1 div.	Module découverte prof. 6h	20 élèves
	1 div.	Terminale BEP Instal. Conseil Equip. Electroménag.	12 élèves
	1 div.	Terminale BEP Métiers électronique	24 élèves
	1/2 div.	1ère année bac pro Syst. Electroniques Num. (mixte 1ère bac pro EEEC)	12 élèves
	1 div.	1ère année CAP Prépa. et Réal. Ouvrages Electriques	24 élèves
	1 div.	1ère année CAP Maint. Bât. Coll.	15 élèves
	1 div.	Seconde BEP VAM	35 élèves
LPP St Louis Marseille	1 div.	Terminale BEP VAM	35 élèves
	1 div.	1ère année bac pro Vente	18 élèves
	1 div.	2ème année bac pro Vente	18 élèves
	1 div.	1ère année bac pro services	18 élèves
	1 div.	2ème année bac pro services	18 élèves
	1 div.	1ère année bac pro secrétariat	24 élèves
	1 div.	1ère année bac pro comptabilité	24 élèves
	1 div.	Module découverte prof. 6h	24 élèves
	1 div.	Terminale BEP VAM	36 élèves
	1 div.	Module découverte prof. 6h	24 élèves
LPP Ste Elisabeth Septèmes	1 div.	Terminale BEP VAM	36 élèves
	1 div.	Module découverte prof. 6h	24 élèves
LPP Ste Marie Aix-en-Pce	1/2 div.	1ère année bac pro exploitation des transports (mixte 1ère bac pro secrétariat)	12 élèves
	1/2 div.	1ère année bac pro secrétariat (miste 1ère bac pro exploitat° des transports)	12 élèves

FERMETURES

LPP Jeanne d'Arc Arles	1 div.	Classe à projet prof.	24 élèves
LPP Poutrain Chabottes	1/2 div.	Seconde BEP Instal. Conseil Equip. Electroménag. (mixte BEP métiers élect.)	12 élèves
	1/2 div.	1ère année bac pro secrétariat (miste 1ère bac pro exploitat° des transports)	12 élèves

CARTE DES FORMATIONS EN LYCEES PROFESSIONNELS PRIVES SOUS CONTRAT

LPP Cabucelle Marseille	1 div.	1ère année CAP Menuisier fabricant	15 élèves
	1 div.	1ère année CAP Métiers enseigne et signalétique	15 élèves
LPP Don Bosco Marseille	1 div.	Prépa. voie prof.	24 élèves
	1/2 div.	1ère année CAP Dess. d'Exécut° en Communicat° Graphique	15 élèves
LPP J. Raynaud Marseille	1 div.	Prépa. voie prof.	24 élèves
	1/2 div.	Seconde BEP Bois Mat. Ass. (mixte 1ère CAP MVA)	12 élèves
	1/2 div.	1ère année CAP Maint. Véhic. Auto. (mixte 2nde BEP BMA)	12 élèves
	1/2 div.	Terminale BEP Bois Mat. Ass. (mixte 2ème CAP MVA)	9 élèves
LPP Marie Gasquet Marseille	1 div.	Classe à projet prof.	24 élèves
	1/2 div.	Terminale BEP VAM (mixte term. BEP compta.)	12 élèves
LPP Ozanam Marseille	1/2 div.	Terminale BEP métiers compta. (mixte term. BEP VAM)	12 élèves
	1 div.	Seconde BEP VAM	24 élèves
	1 div.	Terminale BEP VAM	24 élèves
	1 div.	1ère année bac pro Vente	18 élèves
	1 div.	2ème année bac pro Vente	18 élèves
	1 div.	1ère année bac pro services	18 élèves
	1 div.	2ème année bac pro services	18 élèves
	1/2 div.	Seconde BEP secrétariat (mixte 2nde BEP compta.)	18 élèves
	1/2 div.	Seconde BEP compta. (mixte 2nde BEP secrétariat)	18 élèves
	1/2 div.	1ère année bac pro secrétariat (mixte 1ère bac pro compta.)	18 élèves
	1/2 div.	1ère année bac pro compta. (mixte 1ère bac pro secrétariat)	18 élèves
	1/2 div.	Terminale BEP secrétariat (mixte Term. BEP compta.)	18 élèves
	1/2 div.	Terminale BEP compta. (mixte Term. BEP secrétariat)	18 élèves
	1/2 div.	2ème année bac pro secrétariat (mixte 2ème bac pro compta.)	18 élèves
	1/2 div.	2ème année bac pro compta. (mixte 2ème bac pro secrétariat)	18 élèves
LPP St Henri Marseille	1 div.	Prépa. voie prof.	24 élèves
	1 div.	2ème année CAP Equip. Connec. contrôle	15 élèves
	1 div.	Seconde BEP Instal. Conseil Equip. Electroménag.	15 élèves
	1/2 div.	1ère année bac pro MAEMEC (mixte 1ère bac pro EEEEC)	12 élèves
	1/2 div.	Terminale BEP Métiers électronique (mixte Term. BEP ICEE)	12 élèves
	1/2 div.	Terminale BEP ICEE (mixte Term. BEP métiers électro.)	12 élèves
	1/2 div.	1ère année CAP PROELEC (mixte 1ère CAP MBC)	12 élèves
	1/2 div.	1ère année CAP Maint. Bât. Coll. (mixte 1ère CAP PROELEC)	12 élèves

CARTE DES FORMATIONS EN LYCEES PROFESSIONNELS PRIVES SOUS CONTRAT

LPP St Louis Marseille	1/2 div.	1ère année bac pro secrétariat (mixte 1ère bac pro compta.)	18 élèves
	1/2 div.	1ère année bac pro compta. (mixte 1ère bac pro secrétariat)	18 élèves
LPP St Michel Marseille	1 div.	Prépa. voie prof.	24 élèves
LPP Henri Leroy Port St Louis	1 div.	Prépa. voie prof.	24 élèves
LPP Le Rocher Salon	1 div.	Seconde BEP métiers pro. Méca. Inf.	15 élèves
LPP Ste Elisabeth Septèmes	1 div.	2ème année CAP agent maint. Maté. Bureautique	15 élèves
LPP Caucadis Vitrolles	1 div.	Seconde BEP métiers de la comptabilité	28 élèves
LPP Ste Marie Aix-en-Pce	1 div.	Prépa. voie prof.	24 élèves
	1 div.	1ère année bac pro secrétariat	24 élèves

Rectorat

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

Division
de l'organisation
scolaire

Dossier suivi par
P. ETTORI
Téléphone
04 42 91 71 55
Fax
04 42 91 70 04
Mél.
ce.dos@ac-aix-
marseille.fr

VU la loi n°88-663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, départements, régions et l'Etat

VU l'article L.211.2 du Code de l'Education

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

- ARRETE -

ARTICLE PREMIER : La carte des formations (enseignements, options linguistiques, sections européennes et formations complémentaires) pour les établissements publics ou privés sous contrat est arrêtée conformément aux dispositions mentionnées dans la liste annexée au présent arrêté. Cette liste est définitive au titre de l'année scolaire 2006-2007.

ARTICLE DEUXIEME : Monsieur le Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 30 MAI 2006



Jean-Paul de GAUDEMAR

CARTE DES FORMATIONS EN LYCEES ET EN COLLEGES PUBLICS

Rentrée scolaire 2006

Rentrée 2006 - Ouvertures et/ou modifications d'options

Etablissement	Option
Lycée Adam de Craponne - Salon	<ul style="list-style-type: none"> • Régularisation option de détermination « Cinéma - Audiovisuel »*
Lycée Victor Hugo - Carpentras	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture option facultative musique • Transformation de l'option facultative EPS Basket en option facultative EPS Escalade
Lycée Joliot Curie - Aubagne	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture option détermination MPI
Lycée Jean Cocteau - Miramas	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture option détermination MPI
Lycée Jean Monnet - Vitrolles	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture option facultative musique
Lycée Maurice Genevoix - Marignane	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture option détermination MPI
Lycée Val de Durance - Pertuis	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture option détermination MPI
Lycée St Charles - Marseille	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture de l'option de détermination Danse*
Lycée Antonin Artaud - Marseille	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture option détermination MPI
Lycée de Bollène	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture option de détermination SES • Ouverture option de détermination IGC • Ouverture option de détermination MPI • Ouverture option facultative Arts Plastiques • Ouverture option facultative EPS • Ouverture option facultative Provençal
3 ^{ème} lycée de Manosque	<ul style="list-style-type: none"> • Option de détermination ISP (pour deux classes de seconde) • Option facultative EPS
Lycée Frédéric Mistral - Avignon	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture option ISI / ISP (2 groupes) Partenariat Mistral / Ph. De Girard

Rentrée 2006 - Modifications relatives aux langues (autres que les sections européennes)

Etablissement	Langue
Lycée Henri Fabre - Carpentras	<ul style="list-style-type: none"> • Fermeture de l'Allemand LV1 • Fermeture de l'Anglais LV2 • Fermeture de l'Espagnol LV3
Lycée Périer - Marseille	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture Espagnol LV1 post BTS MUC et CI • Ouverture Chinois LV3
Lycée ST Charles - Marseille	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture Russe LV2
Lycée Thiers - Marseille	<ul style="list-style-type: none"> • Fermeture Russe LV2 • Ouverture Chinois LV3
Lycée Michelet - Marseille	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture Allemand LV3 • Fermeture Espagnol LV3
Lycée Hôtelier + M. Curie - Marseille	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture Chinois LV3 (partenariat entre les 2 établissements)
Lycée Adam de Craponne - Salon	<ul style="list-style-type: none"> • Chinois facultatif LV3
Lycée de Bollène	<ul style="list-style-type: none"> • Allemand LV1 • Allemand LV2 • Anglais LV1 • Anglais LV2 • Espagnol LV2 • Italien LV2 • Espagnol facultatif LV3 • Italien facultatif LV3 • Latin facultatif LV3
3 ^{ème} lycée de Manosque	<ul style="list-style-type: none"> • Allemand LV1 • Allemand LV2 • Anglais LV2 • Espagnol facultatif LV3

Rentrée 2006 - Autres structures

Etablissement	Structure
Lycée de Bollène	<ul style="list-style-type: none"> • Secondes de détermination (6.5 secondes)
Lycée Thiers - Marseille	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture d'une division de 1^{ère} SSI
Lycée Emile Zola - Aix-en-Provence	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture d'une division de 1^{ère} adaptation SMS
<u>Post Bac</u>	
Lycée Théodore Aubanel - Avignon	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture BTS 2 ans N RC
Lycée Hôtelier - Marseille	<ul style="list-style-type: none"> • BTS 2 ans Hébergement
Lycée Jean Perrin - Marseille	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture option « création industrielle » du DS AA créateur concepteur
Lycée Denis Diderot - Marseille	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture option « architecture intérieure et environnement dominante cadre bâti » du DSAA créateur concepteur
Lycée Marie Curie - Marseille	<ul style="list-style-type: none"> • Option « architecture intérieure et environnement dominante événementiel » du DSAA créateur concepteur
Lycée Frédéric Mistral - Avignon	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture d'une classe post Bac « Préparation Sciences Politiques »

Rentrée 2006 - Ouvertures de sections européennes

En collèges

Collège Louis Armand - Marseille	Allemand
Collège Thiers - Marseille	Allemand
Collège Marcel Pagnol - Martigues	Allemand
Collège Pierre Matraja - Sausset	Allemand
Collège E. de Mirabeau - Marignane	Allemand
Collège Jean Bernard - Salon	Allemand
Collège Barbara Hendricks - Orange	Italien

En lycées

Lycée Félix Esclangon - Manosque	Allemand
Lycée Jean Lurçat - Martigues	Allemand
Lycée Périer - Marseille	Anglais
Lycée René Char - Avignon	Anglais
Lycée Théodore Aubanel - Avignon	Espagnol 1 ^{ère} STG
Lycée de l'Arc - Orange	Italien

En LP

LP Gambetta - Aix-en-Provence	Anglais / Allemand ACQ Services
LP Ch. Mongrand - Port de Bouc	Anglais PRE Services

CARTE DES FORMATIONS EN LYCEES PRIVES SOUS CONTRAT

OUVERTURES

LGP Gan Ami Marseille	1 div.	Seconde	24 élèves
LGP Olivier - R. Coffy Marseille	1 div.	Terminale S	35 élèves
LGP St Joseph Gap	1 div.	Première S	35 élèves
	1 div.	Première SI	18 élèves
	1/2 div.	Terminale SI (mixte S)	18 élèves
	1/2 div.	Terminale S (mixte SI)	18 élèves
LGP Tour Sainte Marseille	1 div.	Seconde	35 élèves
LGP Yavné Marseille	1/2 div.	Première L (mixte ES)	18 élèves
	1/2 div.	Première ES (mixte L)	18 élèves
	2 div.	Terminale ES	2 x 24 élèves
LGTP St Jean de Garguier Gémenos	4 div.	Seconde	4 x 35 élèves
LGTP St Joseph Avignon	1/2 div.	Terminale ES (mixte S)	18 élèves
	1/2 div.	Terminale S (mixte ES)	18 élèves
LTP Célony Aix-en-Pce	1 div.	Première STG communication	30 élèves
LTP Charles Péguy Marseille	1 div.	Première STG gestion	24 élèves
	1 div.	Première STG communication	24 élèves
	1 div.	1ère année BTS banque	24 élèves
LTP Forbine Marseille	1 div.	1ère année BTS analyses biologiques	15 élèves
LTP Henri Leroy Port ST Louis	1 div.	Première STG communication	20 élèves
	1 div.	Première STG gestion	20 élèves
LTP Jeanne d'Arc Arles	1 div.	Première STG communication	24 élèves
	1 div.	Première STG gestion	24 élèves
LTP ORT - Bramson Marseille	1/2 div.	Première STG comm° (mixte 1ère STG gest°)	18 élèves
	1/2 div.	Première STG gest° (mixte 1ère STG comm°)	18 élèves
	1 div.	2ème année BTS IRIS	15 élèves
LTP St Jean Salon	1 div.	Terminale STG Mercatique	22 élèves
	1/2 div.	Terminale STG compta. (mixte Term. STG CGRH)	15 élèves
	1/2 div.	Terminale STG CGRH (mixte Term. STG compta.)	15 élèves
LTP St Vincent de Paul Marseille	1 div.	Première STL physique de laboratoire	15 élèves
	1 div.	Première STG communication	35 élèves
	1 div.	Première STG gestion	35 élèves
	1 div.	Seconde	24 élèves
	1 div.	Terminale STL physique de laboratoire	15 élèves
	1 div.	1ère année BTS Techn. Phys. Industr. Laboratoire	15 élèves
	1 div.	2ème année BTS Techn. Phys. Industr. Laboratoire	15 élèves
LTP Ste Marie Aix-en-Pce	1 div.	Première STG communication	30 élèves
	1 div.	Première STG gestion	30 élèves

FERMETURES

LGP St Joseph Gap	1/2 div.	Première S (mixte SI)	18 élèves
	1/2 div.	Première SI (mixte S)	18 élèves
	1 div.	Terminale SI	15 élèves
	1 div.	Terminale S	35 élèves
LGP Yavné Marseille	1 div.	Première ES	35 élèves
	1/2 div.	Terminale ES (mixte L)	18 élèves
	1/2 div.	Terminale L (mixte ES)	18 élèves
LGTP St Joseph Avignon	1 div.	Term ES	24 élèves

CARTE DES FORMATIONS EN LYCEES PRIVES SOUS CONTRAT

LTP Célony Aix-en-Pce	1/2 div.	Première STG communication (mixte adapt° comm°)	18 élèves
	1/2 div.	Première adapt° communicat° (mixte 1ère STG com)	18 élèves
LTP Ste Marie Aix-en-Pce	1/2 div.	Première adapt° communicat° (mixte 1ère adapt° gest°)	18 élèves
	1/2 div.	Première adapt° gest° (mixte 1ère adapt° com°)	18 élèves
	1/2 div.	Première STG comm° (mixte 1ère STG gest°)	18 élèves
	1/2 div.	Première STG gest° (mixte 1ère STG comm°)	18 élèves
LTP Jeanne d'Arc Arles	1/2 div.	Première STG comm° (mixte 1ère STG gest°)	12 élèves
	1/2 div.	Première STG gest° (mixte 1ère STG comm°)	12 élèves
LTP Charles Péguy Marseille	1/2 div.	Première adapt° communicat°	24 élèves
	1 div.	Première adapt° communicat°	24 élèves
	1 div.	Première adapt° gest°	24 élèves
	1 div.	1ère année BTS assistant de direction	24 élèves
LTP Forbine Marseille	1 div.	1ère année BTS chimiste	15 élèves
LTP ORT - Bramson Marseille	1/2 div.	Première adapt° communicat° (mixte 1ère adapt° gest°)	18 élèves
	1/2 div.	Première adapt° gest° (mixte 1ère adapt° com°)	18 élèves
LTP Ozanam Marseille	1 div.	2ème année BTS systèmes électroniques	15 élèves
	1 div.	1ère année STL physique de laboratoire	15 élèves
	1 div.	Terminale STL physique de laboratoire	15 élèves
	1 div.	1ère année BTS Techn. Phys. Industr. Laboratoire	15 élèves
	1 div.	2ème année BTS Techn. Phys. Industr. Laboratoire	15 élèves
LTP St Vincent de Paul Marseille	1/2 div.	Première STG communication (mixte adapt° comm°)	18 élèves
	1/2 div.	Première adapt° communicat° (mixte 1ère STG com)	18 élèves
	1/2 div.	Première STG gestion (mixte adapt° gestion)	18 élèves
	1/2 div.	Première adapt° gestion (mixte 1ère STG gestion)	18 élèves
LTP Henri Leroy Port ST Louis	1 div.	Première adapt° communicat°	24 élèves
	1 div.	Première adapt° gest°	24 élèves
LTP St Jean Salon	1 div.	Terminale STG Compta. Finance entrepr.	24 élèves
	1/2 div.	Terminale STG CGRH (mixte Term. STG mercatique)	15 élèves
	1/2 div.	Terminale STG mercatique (mixte Term. STG CGRH)	15 élèves

CARTE DES FORMATIONS EN COLLEGES PRIVES SOUS CONTRAT

OUVERTURES

CP Immaculée conception Carpentras	1 div.	Sixième	30 élèves
CP La Nativité Aix-en-Pce	1 div.	Quatrième	30 élèves
CP La Présentation Salon	1 div.	Quatrième	30 élèves
CP ND du Bon Accueil Monteux	1 div.	Troisième	30 élèves
CP Pastré Grde Bastide Marseille	1 div.	Quatrième	30 élèves
CP St Charles camas Marseille	1 div.	Troisième	30 élèves
CP St Joseph Gap	1 div.	Sixième	30 élèves
CP St Louis Orange	1 div.	Troisième	30 élèves

FERMETURES

CP Immaculée conception Carpentras	1 div.	Cinquième	30 élèves
CP Tour Sainte Marseille	1 div.	Quatrième	30 élèves

SECTIONS EUROPEENNES EN LYCEES PRIVES SOUS CONTRAT

OUVERTURES

CP Champfleury Avignon	Allemand
LPP Vincent de Paul Avignon	Anglais

GLOSSAIRE

Carte des formations en lycées professionnels

Public

Ass. Tec. M. Fam. C.	Assistant Technique en Milieu Familial et Collectif
Bio-services ATA	Bio-services Agent Technique d'Alimentation
Carr. Sanit. Sociale	Carrières Sanitaires et Sociales
Cond. Syst. Ind.	Conducteur Système Industriel
Const. Ouvr. Bât. Alu. Verre	Construction Ouvrage Bâtiment Alu Verre
EDPI	Etude et Définition de Produits Industriels
Elect. Syst. Aéro.	Electricien des Systèmes d'Aéronefs
Hyg. Env.	Hygiène Environnement
ICEE	Installateur Conseil en Equipement Electroménager
Maint. App. Mén.	Maintenance Appareils Ménagers
Maint. Equip. Ind.	Maintenance Equipements Industrialisés
Maint. Mat. Tract. M. A.	Maintenance des Véhicules et Matériels, Tracteurs et Matériels Agricoles
Maint. Syst. Aéro	Maintenance Systèmes Aéronautiques
Méca. Ent. Avions	Mécanicien Entretien d'Avions
Mét. Mode I.C.	Métiers de la Mode et Industries Connexes
Mét. Pr. Mec. Info.	Métiers de la Production Mécanique Informatisée
MMV opt. Bateaux	Maintenance Matériels et Véhicules option Bateaux
MSMA	Maintenance des Systèmes Mécaniques Automatisés
MVA Motocycles	Maintenance Véhicules Automobiles Motocycles
MVA véhicule particulier	Maintenance Véhicules Automobiles Véhicule particulier
Prép. Elec.	Préparation et réalisation d'ouvrages électriques (PROE)
Serv. Prox. Vie L.	Service Proximité Vie Locale
Syst. Elec. Num.	Systèmes Electriques numérisés
Tech. Usinage	Techniques d'usinage

Privé

ATV	Arts et techniques du Verre
BMA	Brevet des Métiers d'Art
Bois Mat. Ass.	Bois Matériaux Associés
Conduite Syst. Industr.	Conduite Systèmes Industriels
DECG	Dessinateur Exécution Graphique et Communication
EEEC	Electrotechnique, Energie, Equipements Communicants
Equip. Connec. Contrôle	Equipement Connectique Contrôle
ICEE	Installation Conseil Equipement Electroménager
Instal. Conseil Equip. Electroménag.	Installation Conseil Equipement Electroménager
MAEMEC	Maintenance Appareils Electroménagers de Collectivité
Maint. Maté. Bureautique	Maintenance Matériel Bureautique
Maint. Véhic. Auto.	Maintenance Véhicules Automobiles
MBC	Maintenance Bâtiments de Collectivité
MES	Métiers de l'Enseigne et de la Signalétique
Métiers Pro. Méca. Inf.	Métiers de la Production Mécanique Informatique
Techn. Instal. San. Et Therm.	Technicien Installation Sanitaires et Thermiques
VAM	Vente Action Marchande

GLOSSAIRE

Carte des formations en lycées et collèges

Public

DSAA	Diplôme Supérieur Arts Appliqués
IGC	Informatique Gestion Communication
ISI	Initiation Sciences de l'Ingénieur
ISP	Informatique et Système Production
MPI	Mesure Physique et Informatique
MUC et CI	Management des Unités Commerciales / Commerce Internationale
N RC	Négociation Relation Client
SES	Sciences Economiques et Sociales
SMS	Sciences Médico Sociales
SSI	Scientifique Sciences de l'Ingénieur

Privé

CGRH	Communication Gestion des Ressources Humaines
IRIS	Informatique Réseaux Industrie Service
STL	Sciences et Technologie de Laboratoire
Techn. Phys. Industr. Labo.	Technicien Physique Industrie Laboratoire

DÉLÉGATION ACADÉMIQUE À LA FORMATION ET A L'INNOVATION PÉDAGOGIQUE

DAFCO/06-355-58 du 06/06/06

FORMATIONS PREPARATOIRES AU 2CA-SH POUR LES PERSONNELS DU SECOND DEGRE TITULAIRES, OPTIONS A, B, C, D ET F APPEL A CANDIDATURES

Destinataires : Messieurs les IA DSDEN et leurs Adjoints
Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissements

Affaire suivie par : M. SEILHES - Tel : 04 42 93 88 56 - Fax : 04 42 93 88 98

La circulaire DESCO A10 n° 2006-055 du 28 mars 2006 parue BO n° 14 du 6 avril 2006 a pour objet le recueil des candidatures des personnels du second degré aux stages de préparation au 2 CA-SH en 2006-2007.

Conformément à cette circulaire, les listes des candidats de l'Académie sont regroupées par le Délégué Académique à la Formation et à l'Innovation Pédagogique pour être transmises à la DESCO avant le 22 septembre 2006 pour les options A, B et C. Par ailleurs, les formations pour les options D et F débutent courant octobre 2006.

Afin de respecter les différents temps de la procédure d'établissement des listes, les dossiers de candidature toutes options confondues, seront adressés par la voie hiérarchique à la DAFIP, à l'attention de *Jean-François SEILHES* Chargé du dossier AIS, par fax au 04 42 93 88 98 ou par courrier postal

au plus tard le 26 juin 2006.

Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille.

Certification et formations pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le second degré

Année 2006-2007

I. LA CERTIFICATION

- Le cadre général du 2CA-SH

2 CA-SH = Certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap.

La certification est destinée aux enseignants du 2nd degré, professeurs titulaires des lycées et collèges de l'enseignement publics susceptibles de travailler ou travaillant au sein d'équipes accueillant des élèves à besoins éducatifs particuliers (handicap, maladie, difficultés scolaires graves)

- Les situations de scolarisation que la formation peut accompagner

Option A : Enseignants spécialisés chargés de l'enseignement aux élèves sourds ou malentendants.

Option B : Enseignants spécialisés chargés de l'enseignement aux élèves aveugles ou malvoyants.

Option C : Enseignants spécialisés chargés de l'enseignement aux élèves présentant une déficience motrice grave ou un trouble de la santé.

Option D : Enseignants spécialisés chargés de l'enseignement aux élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives.

Option F : Enseignants spécialisés chargés de l'enseignement auprès des élèves des établissements et sections d'enseignement général et professionnel adapté.

Pour option B uniquement

Compétence en braille préalablement vérifiée et attestée par un centre de formation agréé Education Nationale.

- Les modalités d'organisation de l'examen

Epreuves:

1. Une séquence de 55 minutes dans une classe accueillant des élèves ayant des besoins correspondant à l'option. (sur 20 points note ≤ 5 éliminatoire). Il s'agit d'évaluer les compétences du candidat à mettre en œuvre les adaptations pédagogiques nécessaires, et sa capacité à les référer à un cadre théorique et institutionnel maîtrisé.

Un entretien qui lui permettra de justifier ses démarches et les modalités du travail en équipe pluricatégorielle (interne et externe à l'établissement).

2. La soutenance d'un mémoire professionnel 30 pages maximums, de 30 minutes dont 10 de présentation. Ce mémoire témoigne d'un processus de réflexion sur une question professionnelle de l'option.

Les candidats déjà titulaires d'une option et désireux d'en passer une autre présentent une séquence d'enseignement de 55 minutes et un entretien.

Le mémoire professionnel : texte structuré selon une cohérence rigoureuse, il

- comprend un sommaire

- témoigne d'une réflexion en prise sur l'expérience et sur la mobilisation des connaissances permettant de penser la dimension professionnelle de l'enseignant du second degré accueillant des élèves en difficulté scolaire grave ou en situation de handicap.
- met en relation les aspects propres à la discipline ou à la spécialité et des caractéristiques des situations d'enseignement induites par les besoins particuliers des élèves.

L'objet du mémoire

- se fonde sur l'étude d'une situation de scolarisation d'élèves, en difficulté scolaire grave ou handicapé, que son intitulé permet de problématiser.
- évolue avec la formation et s'y intègre. Il fait l'objet d'une aide à l'écriture et d'un accompagnement.

Les références théoriques aident à préciser le questionnement, à circonscrire l'objet d'étude, à déterminer le sujet. Ces références ne sont pas isolées de la recherche mais s'y intègrent. Elles organisent la réflexion sur la pratique et en rendent compte autrement que par une simple description.

La soutenance

- explicite la réflexion et son évolution en lien avec la formation.
- revient sur l'origine du questionnement, l'évolution des représentations et la réflexion.

II. LA FORMATION INITIALE

Les formations préparatoires au 2CA-SH sont organisées sur trois sites distincts.

- Les formations aux options A, B et C se déroulent au CNEFEI de SURESNES (consulter le site à l'adresse cnefei.fr) ou à l'IUFM de LYON (consulter le site à l'adresse lyon.iufm.fr)
- Les formations aux options D et F se déroulent à l'IUFM d'Aix-Marseille (consulter le site à l'adresse aix-mrs.iufm.fr).

Dispositions particulières

1. Un candidat ayant déjà bénéficié de la formation ou titulaire du 2CA-SH en candidature libre peut demander l'inscription à l'UF1 d'une nouvelle option en vue de passer le 2CA-SH dans cette option.
2. Les candidatures individuelles et collectives d'équipes liées au programme d'ouverture des UPI revêtent un caractère prioritaire.
3. Le dispositif d'aide au remplacement des personnels en formation par les services du Rectorat est reconduit facilitant ainsi les départs en formation des personnels sans priver les élèves des enseignements obligatoires.
4. Les personnels enseignants, sans élève en situation de handicap dans leurs classes et dont la candidature aux formations préparatoires est retenue peuvent bénéficier d'heures d'enseignement pour des interventions en Unité Pédagogique d'Intégration (UPI), à leur demande et en fonction des postes disponibles.

Caractéristiques des formations pour les options D et F assurées par l'IUFM d'Aix-Marseille

- Dimension disciplinaire et optionnelle :

150 heures de formation (6 semaines de regroupement) dont 87 heures consacrées à l'U.F.1. Ces 87 heures mettront l'accent sur la relation discipline – option.

La formation est construite autour de 3 grandes unités de formation. (UF). Définies par la circulaire n° 2004 – 103 du 26/6/2004 *Cadre de référence pour les contenus de formation préparatoire au 2 CA-SH.*

UF1: pratiques pédagogiques différenciées et adaptées aux besoins particuliers des élèves.

Différencier pour construire des savoirs : de l'évaluation des connaissances et compétence des élèves aux adaptations nécessaires, en lien avec les besoins particuliers repérés.

Scolariser des adolescents ayant des besoins éducatifs particuliers.

Organiser et mettre en œuvre des démarches et des situations pédagogiques.

Construire des savoirs. 87 heures.

UF2: pratiques professionnelles au sein d'une équipe pluricatégorielle. 24 heures.

UF3: pratiques professionnelles prenant en compte les données de l'environnement familial, scolaire et social. 15 heures

Accompagnement des stagiaires dans l'élaboration du mémoire professionnel et préparation à l'examen. 24 heures.

- Dimension transdisciplinaire et transoptionnelle

Au cours d'un même module des temps de formation regroupant des enseignants de diverses disciplines intégrant des problématiques communes quant au handicap.

- Calendrier (non arrêté)

Les sessions d'une semaine chacune devraient être réparties au cours de l'année scolaire 2006-2007, comme en 2004-2005 et 2005-2006, de la façon suivante :

- session 1 : octobre 2006
- session 2 : novembre 2006
- session 3 : janvier 2007
- session 4 : mars 2007
- session 5 : avril 2007
- session 6 : mai 2007

Une journée par semaine de regroupement est consacrée à des activités complémentaires à la formation :

- travail en médiathèque
- rédaction et suivi de mémoire
- stage en établissement avec public à besoins éducatifs particuliers, notamment pour les personnels n'ayant pas de pratique professionnelle auprès de tels élèves.

III. LA FORMATION CONTINUE

Des modules de formation d'initiative nationale pour les titulaires du 2 CA-SH visent à l'approfondissement et à l'actualisation des compétences et connaissances. Certains de ces modules sont ouverts au CPE et aux C.O.P. (cf lettre DAFIP du 28.04.05)

Des modules de formation continue figurant à l'offre du Plan Académique de Formation sont ouverts aux enseignants spécialisés et non spécialisés. Ces modules permettent d'assurer une formation évolutive et adaptée pour accompagner les équipes pluridisciplinaires (<http://dafip.ac-aix-marseille.fr>).

**DOSSIER DE CANDIDATURE AUX DISPOSITIFS
DE FORMATION PREPARATOIRES AU 2CA-SH**

Année scolaire 2006-2007

NOM	Prénom	NOM de jeune fille
Date de naissance :		Adresse personnelle :.....
Situation familiale : <input type="checkbox"/> célibataire <input type="checkbox"/> marié(e) <input type="checkbox"/> veuf(ve) <input type="checkbox"/> divorcé(e)		Téléphones :

<u>Etablissement d'exercice, adresse et téléphone :</u>	<u>Fonction :</u>	
<u>Date de titularisation :</u>	<u>Horaires et dispositif d'intervention concernant l'adaptation ou l'intégration scolaire :</u>	
<u>Diplômes :</u>	<u>UPI :</u>	
	<u>SEGPA :</u>	
	<u>EREA :</u>	
	<u>Intégration Individuelle :</u>	Nombre d'élèves concernés :
	<u>Handicap :</u>	

Options demandées à classer par ordre de préférence :

Option D : IUFM Aix en Provence Troubles important des fonctions cognitives	<u>N° :</u>
Option F : IUFM Aix en Provence Auprès des SEGPA	<u>N° :</u>
Option A : Formation au CNEFEI de Suresnes ou à l'IUFM de Lyon Elèves sourds ou malentendants	<u>N° :</u>
Option B : Formation au CNEFEI de Suresnes. Elèves aveugles ou malvoyants.	<u>N° :</u>
Option C : Formation au CNEFEI de Suresnes ou à l'IUFM de Lyon Déficiência motrice grave ou trouble de la santé.	<u>N° :</u>

Avis circonstancié du Chef d'établissement .

Motivations du candidat :

Aptitude à s'insérer dans une équipe de travail :

Capacités d'adaptation aux fonctions sollicitées :

Capacités à suivre une formation spécialisée dans les conditions prévues par les textes : *Vous trouverez pour vous aider une synthèse sous forme de fiches du BO spécial n° 4 du 26/02/2004.*

Date

Signature :

Cachet de l'établissement

Avis favorable

Avis défavorable

Lettre de motivation du candidat

(faire apparaître, le cas échéant , la demande d'heures d'intervention en UPI)

CENTRE ACADÉMIQUE DE SCOLARISATION DES NOUVEAUX ARRIVANTS ET DES ENFANTS DU VOYAGE

CASNAV/06-355-1 du 06/06/06

APPEL A CANDIDATURES

Destinataires : Tous destinataires

I - Appel à candidatures

En référence au cahier des charges dont l'essentiel est rappelé ci-dessous, le **CASNAV** (Centre académique de scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage) **recrute, à compter du 1^{er} septembre 2006, et pour l'année scolaire 2006-2007** :

- **1 enseignant du premier degré**, pour exercer les fonctions de formateur **à temps complet** ; situé à Avignon.

Cet appel s'adresse **exclusivement aux personnels titulaires** de l'Education nationale. Les candidatures (lettre de motivation et curriculum vitae), devront parvenir le **14 juin 2006, délai de rigueur**, à Monsieur Jean-rené LOUVET à l'adresse suivante :

**Inspection Académique des Bouches-du-Rhône
28, bd Charles Nédélec
13231 MARSEILLE Cedex 1**

Les candidats seront convoqués à un entretien qui se déroulera dans les locaux du CASNAV - CRDP 31, bd d'Athènes, 13001 - Marseille.

II - Profil des postes

Appelés à intervenir au bénéfice des élèves nouvellement arrivés en France, et auprès des enseignants qui les ont en charge, les candidats devront justifier d'une expérience :

- d'enseignement aux élèves peu ou non francophones ;
- d'implication dans une équipe de pilotage de projet ou de formation en lien avec l'enseignement aux élèves peu ou non-francophones.

Les candidats justifieront d'une formation littéraire ou scientifique, éventuellement complétée par une mention FLE (français langue étrangère) et d'une expérience d'alphabétisation, au sein ou hors de l'Education nationale. Cet appel s'adresse aux enseignants, de préférence titulaires d'un CAFIMF ou CAFIPEMF, ainsi qu'aux conseillers pédagogiques.

III - Cahier des charges des personnels

Mis à disposition, ou détachés auprès du CASNAV, les formateurs ont vocation à intervenir dans toute l'Académie.

Ils sont placés sous l'autorité du coordonnateur du CASNAV, qui arrête leur programme de travail annuel et définit leurs secteurs géographiques d'intervention.

Ils sont recrutés à temps plein, pour une durée de trois ans renouvelable une fois, avec une première année probatoire au cours de laquelle ils conservent leur poste.

IV - Cahier des charges du CASNAV

1 - Références

Circulaire n° 2002 102 du 25 avril 2002 BO EN spécial n°10 du 25 avril 2002

2 - Préambule

Devant l'accroissement du nombre des jeunes nouvellement arrivés en France « sans maîtrise suffisante de la langue française ou des apprentissages », et pour répondre à l'enjeu de leur intégration scolaire et sociale, il s'est avéré nécessaire de redéfinir les modalités de leur accueil et de leur accompagnement.

En conséquence, les missions du CASNAV font l'objet d'un recentrage sur l' « accompagnement de la scolarisation et l'intégration sociale » de ces élèves.

3 - Missions

Poursuivant l'objectif fondamental de l'intégration scolaire et sociale des ENAF (élèves nouvellement arrivés en France), le CASNAV a pour missions :

- l'aide à l'évaluation des acquis initiaux ;
- l'aide et l'accompagnement des équipes pédagogiques dans les établissements ou écoles qui accueillent des ENAF ;
- la mise en œuvre de la convention FASILD/Rectorat ;
- la collecte et la mise à disposition des enseignants de toutes disciplines, d'outils pédagogiques adaptés à ce type d'élèves ;
- la formation continue des personnels, en liaison avec la DAFIP, l'IUFM, l'université, aux niveaux de l'académie, du bassin, de l'établissement ;
- la participation aux instances de régulation aux niveaux académique, départemental, de bassin, et avec les partenaires externes publics ou privés (FASILD, services sociaux, associations).

Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille.